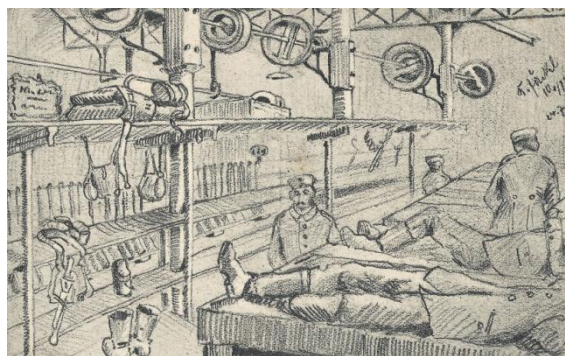


Vivre en 1914-1918...

Quand un régiment de 400 cavaliers uhlands passe le pont-frontière à Comines, le 4 octobre 1914, vers 17 heures, peu de citoyens s'attendent à vivre une occupation durablement installée dans le temps. Mieux, peu imaginent leur ville entièrement spoliée puis détruite sous la férule des Boches. Pourtant, dès le lendemain et ce, pour quatre longues années, Comines, petite ville située à quelques kilomètres seulement du front, sera le théâtre d'une réorganisation à l'allemande : ses rues seront rebaptisées (à partir de novembre 1915), ses équipements collectifs et industriels exploités, confisqués puis requalifiés, ses maisons et leurs habitants, réquisitionnés. En outre, dès le 26 octobre 1914, Comines devient le siège d'un état-major qui occupera la riche maison de l'industriel Charles Catteau, tandis que, dès le 2 novembre, le beffroi indique l'heure allemande.



Dessin allemand (1916) témoignant de la transformation d'une salle rubanière cominoise en dortoir (Coll. M. Sence).

Pour en témoigner cent ans après, de nombreux documents sortent de leurs archives. Si des journaux de civils et de militaires sont connus et ont été édités depuis quelques décennies (les notes des abbés Delporte et Hannicart, le compte-rendu de Madame Becquart), d'autres viennent étayer les premiers afin de donner un panorama complet de la Der des Der à

Comines. Ces découvertes sont aussi l'occasion de voir que, derrière les occupants, se cachaient des hommes qui, loin de leur pays, tentaient de retrouver une vie normale autant que possible.



Une maison du centre-ville de Comines croquée par Adolf Casper, le 20 juillet 1916 (Coll. M. Sence).

Qu'il s'agisse de scènes du quotidien ou de temps de repos et de découvertes sportives, voire culturelles, ces instants volés au tumulte de la guerre parlent d'eux-mêmes. Mais ils ne doivent pas pour autant faire oublier les sacrifices consentis par les Cominois. En plus de laisser leurs logis afin d'y héberger et d'y nourrir les soldats (situation qui n'est que la répétition de cas déjà expérimentés, notamment durant la fin du dix-septième et le début du dix-huitième siècle, quand Comines, située à la frontière de deux états en guerre, se devait d'accueillir, souvent contre son gré, les troupes qui la défendaient), les Cominois ont dû se résoudre petit à petit à vivre avec les aléas (levées d'otages, réquisitions de main d'œuvre, maladies...) d'un conflit plus long que prévu (on pensait, des deux côtés, que tout serait soldé pour Noël 1914 !), sans oublier les contributions financières énormes dont la Ville doit s'acquitter afin de renflouer les caisses du Reich (250000 francs français en 1914, 687925 francs en 1916, 1400000 francs en 1917).

Du côté belge, la ville eut à souffrir de bombardements terrestres dès le mois d'octobre 1914 (le 26, en faisant sauter le petit pont, les Allemands détruisent la conduite de gaz transfrontalière et privent le côté belge d'éclairage) et aériens (17 avions larguent chacun une bombe le 29 décembre 1915).

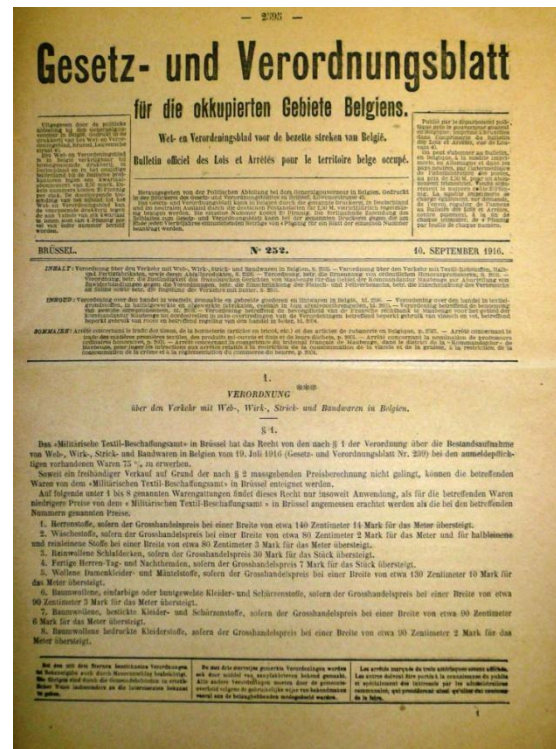
La partie nord de Comines, dont l'église Saint-Chrysole sert, depuis le 10 novembre 1914, de poudrière et de réserve d'armes aux soldats du Reich, apparaît une cible stratégique incontournable. Les « dégâts collatéraux » s'accroissent (10 civils sont tués par un obus le 15 novembre 1915, alors qu'ils s'étaient réfugiés dans leur cave), le départ des réfugiés belges s'opère le 30 avril. Un peu plus d'un an après, le 1^{er} juillet 1916, des nappes de gaz asphyxiant dérivent jusqu'à Comines. Dès cette date, les deux villes sœurs voient leur destruction se préciser alors que les Allemands imposent à la population masculine locale (de 16 à 55 ans) de nombreux travaux forcés (creusement de tranchées, enterrement des morts, déchargement des wagons...).



Les soldats du Kaiser sont logés dans la salle des machines d'une rubanerie cominoise, le 6 mars 1916 (coll. M. Sence).

Evacuée définitivement le 28 mai 1917 (seules les personnes mobilisables se doivent de rester sur place), Comines sera entièrement détruite en octobre 1918. Il ne reste plus rien de sa florissante industrie rubanière, sinon quelques briques explosées, des amas de ferrailles et les façades éventrées des riches demeures des patrons. Si quelques caves restent praticables et permettent, tant bien que mal, de loger quelques personnes, tout est à refaire...

De réquisitions en privations...



Journal officiel allemand de 1916 pour les territoires occupés en Belgique (MRC994).

Les réquisitions touchent aussi bien la partie française que la partie belge de l'entité. En témoignent des avis, placards, édits et autres journaux officiels rappelant le droit de l'occupant, à l'image du « *Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé* » n°252 du 10 septembre 1916. En plus de son prix (en pfennig, témoignant de l'imposition par l'occupant, de sa monnaie nationale), le sommaire annonce la couleur d'une époque durant laquelle la difficulté de survivre transparaît à chaque paragraphe ! En effet, la puissance belligérante y définit et explique sans ambages les restrictions auxquelles sont soumis les rubaniers, bonnetiers et autres tisserands. A la lecture du document, notamment l'« *Arrêté concernant le trafic des tissus, de la bonneterie (articles de tricot, etc.) et des articles de rubanerie en Belgique* », tout est bien clair ! Outre les impressionnantes quantités de tissus et rubans de toutes sortes que le « *Militärisches Textil-Beschaffungsammt* » (ou « Office de ravitaillement Textile Militaire ») se réserve le droit d'acheter à ses propres conditions (« *75% des stocks de tissus, de*

bonneterie et d'articles de rubaneries se trouvant en Belgique »), une liste de sanctions touchant les producteurs d'étoffes pour hommes, de chemises de jour et de nuit, de vêtements et tabliers... est prévue pour tout responsable textile ne s'acquittant pas de la déclaration adéquate auprès de l'autorité allemande. Citons, à titre d'exemple, le paragraphe 3 : « *Sera puni d'une peine d'emprisonnement d'un an au plus et d'une amende pouvant atteindre 20 000 marcs, soit d'une de ces deux peines à l'exclusion de l'autre, à moins que les lois pénales ordinaires ne prévoient une peine plus élevée : 1. quiconque aura refusé soit de se dessaisir des marchandises expropriées, soit de les apporter ou de les envoyer au lieu indiqué, 2. quiconque, sans autorisation, aura caché, détérioré, détruit, vendu ou acheté un objet saisi ou bien conclu une transaction en vue de céder ou d'acquérir un tel objet.* » Bien entendu, l'ultime phrase du paragraphe insiste sur le fait que seuls les tribunaux et commandants militaires allemands sont compétents pour rendre la justice.

L'arrêté précise tout de même qu'il ne s'applique pas aux marchandises ressortant des associations humanitaires. Néanmoins, ces dernières sont tenues de prouver que ces biens sont en leur possession légitime : drôle de manière de singer la démocratie !



Deux témoignages de la vie des civils cominois en 1915 : des cartes pour des rations de pain et de soupe (Coll. M. Sence).

Le 25 janvier 1915, une carte limitant les rations de pain est distribuée aux habitants. Le 12 avril de la même année, c'est au tour de la viande d'être distribuée avec parcimonie, suivie par les mêmes

restrictions sur le lait, dès le 25 juin. Deux ans plus tard, le 8 février 1917, c'est au tour du charbon d'être visé par les mêmes mesures, tandis que, dès le 12 février, l'occupant décrète l'abattage des arbres de plus de 20 centimètres de diamètre afin de s'assurer un minimum de matériau combustible...



Du briquet-obus à la douille transformée en œuvre d'art, deux traces guerrières cominoises de 1917 (collection privée).

D'autres documents de premier plan ajoutent encore aux témoignages et aux écrits, officiels ou privés. Ainsi, les dessins d'une jeune fille de Comines-France, Geneviève Renard, sont particulièrement éloquentes. D'un phrasé naïf donc directement centré vers l'essentiel, ils comportent des précisions éclairant la vie quotidienne. Une scène de rue (1915) montre les devantures de commerces cominois délivrant des chaussures de guerre et des vivres (ou ce qu'il en reste). À côté des prix renseignés, une pancarte annonce « plus de sel », tandis qu'un autre écriteau énumère les types de biens disponibles (blé, seigle, fèves, œufs, savon, vinaigre). Un autre dessin du même carnet présente l'intérieur du magasin communal où s'échangent les bons de ravitaillement contre de la nourriture ou des biens de première nécessité.

Par ailleurs, des bibelots, à l'image de briquets-obus ou de douilles gravées, s'avèrent témoins directs de l'occupation des temps de loisirs sur le front, entre deux assauts ou bombardements...

La victoire... en chantant !

Octobre 1918. Presque quatre ans jour pour jour après avoir été envahie par les Allemands, Comines est libérée par les Alliés. En ville, tout n'est plus que ruine. Le beffroi a été réduit en miettes par l'occupant qui l'a dynamité avant de prendre la fuite, les industries sont dévastées (des cheminées d'usines cominoises avaient déjà fait l'objet de destructions par les Allemands le 2 décembre 1915), les maisons quasi toutes réduites à néant (bien que nombre de caves aient été fortifiées par l'occupant dès la fin du mois d'août 1915). Le clocher de la collégiale Saint-Chrysole est encore en partie debout mais son sursis sera de courte durée puisqu'une tempête en viendra à bout en mars 1919.



1918. La maison patricienne de Désiré Ducarin (à droite) et la rubanerie Catteau ne sont plus que souvenirs.

Quant à la population, elle revient lentement pour tout reconstruire. Dans un premier temps, en décembre 1918, des cultivateurs et quelques habitants, occupant des abris laissés par les Allemands, commencent à repeupler la cité. Fin décembre 1919, le mouvement s'est intensifié puisque la population passe de 300 à 2500 âmes. Un an plus tard, le déblaiement des ruines urbaines bat son plein. En 1921, Comines est peuplée de 5200 habitants dont 2000 étrangers. Mais il faudra attendre les 4 et 5 août 1929 pour que la Cité des Louches fête officiellement sa renaissance, éternelle ses nouveaux bâtiments municipaux (dont le nouvel hôtel de ville dû à Louis-Marie Cordonnier) et que, le 6 octobre de la même année, elle inaugure son monument aux morts de la Der des Der.



Deux rubans de la Grande Guerre à la gloire de la victoire : l'aigle foulée (MRc478) et le Roi Chevalier (MRc483).

Pour célébrer la victoire finale, outre l'effigie du roi des Belges Albert I^{er}, dont le mythe du résistant, doublé de celui de sauveur de la patrie, s'installe de manière durable dans l'histoire de la Belgique, un autre ruban d'époque, conservé au Musée de la Rubanerie cominoise, évoque combien la conjonction des efforts alliés a permis de vaincre l'envahisseur. Au concept de « Kultur » (ou notion allemande d'un espace germanique dont la culture est supérieure à celle des autres peuples) se substitue celui d'humanité. Ces deux mots encadrent une figure allégorique foulant de ses pieds l'aigle impériale des Allemands et son globe, porte dans la main droite les lauriers de la victoire et, dans la main gauche, la palme des martyrs. Derrière elle, les drapeaux des nations unies contre le Reich sont disposés symétriquement. On notera encore que la Victoire est drapée à la mode de son époque et sa longue chevelure retenue par un diadème d'où émerge une étoile, n'est pas sans rappeler le portrait officiel de l'impératrice autrichienne Sissi par Franz Xaver Winterhalter.

Olivier Clynckemaillie
Conservateur de Musée de la Rubanerie cominoise.



© textes et photos : Olivier Clynckemaillie, Musée de la Rubanerie cominoise,
© photos additionnelles : Michel Sence, Comines,
Avec le soutien du service impression de la Ville de Comines-Warneton
et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.
« Vivre en 14-18 » est un projet porté par PROSCITEC et reconnu par la
« Mission centenaire ».